



15ème législature

Question N° : 21746	De Mme Nicole Trisse (La République en Marche - Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Accueil étudiants européens	Analyse > Accueil étudiants européens.
Question publiée au JO le : 23/07/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Nicole Trisse attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'absence de réciprocité relative aux modalités d'accueil des étudiants étrangers en France et des jeunes Français à l'étranger. En effet, il est aujourd'hui dommageable de continuer à faire bénéficier les étudiants étrangers d'aides publiques pour financer leur séjour en France alors que dans le même temps, les étudiants français sont exclus de ces dispositifs pour des motifs liés à la condition de nationalité ou de résidence habituelle. Ce constat est d'autant plus frappant qu'il touche également des étudiants français partis poursuivre leur *cursus* à l'étranger dans le cadre de dispositifs d'aide à la mobilité de type Erasmus. Cette différence de traitement au sein d'un même programme d'échange européen dissuade donc de nombreux étudiants français à sortir temporairement du territoire pour poursuivre leur *cursus* universitaire à l'étranger. Par conséquent, elle lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend engager des discussions avec les différents États membres de l'Union européenne afin de travailler à une harmonisation des modalités d'accueil des étudiants européens.